

FICHE DE SYNTHÈSE N°4 RÉFÉRENTIEL DU LABEL BBC-effinergie Rénovation®

validé 24 novembre 2009

Le label BBC-effinergie Rénovation® est la marque de promotion du label officiel « bâtiment basse consommation énergétique rénovation, BBC rénovation 2009 », mis en place par l'arrêté du 29 septembre 2009 publié au J.O. du 1^{er} octobre 2009.

Applicable à tout type de bâtiment quelque soit sa date d'achèvement.

1. Pour les constructions résidentielles neuves : l'objectif de consommation maximale en énergie primaire est fixé à 80 kWh/m².an, modulé selon la zone climatique. (voir carte ci contre)

La consommation conventionnelle d'énergie primaire (Cep) pour le chauffage, le refroidissement, la ventilation, les auxiliaires, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage des locaux doit être inférieure ou égale à une valeur en kWh/m² Shon d'énergie primaire qui s'exprime sous la forme : **Cep ≤ 80 x (a+b)**.

Le Cep est calculé selon la méthode de calcul Th-C-E ex défini dans l'arrêté du 8 août 2008.

2. Pour les bâtiments à usages autres que d'habitation : 40% de la consommation RT2005.

La consommation conventionnelle d'énergie primaire du bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage des locaux est inférieure ou égale de 40 % de la consommation conventionnelle de référence définie dans la RT dite « Globale* » : **Cep ≤ Cref-40%**.

3. En complément, le label BBC-effinergie Rénovation® pose les exigences suivantes :

- Un des objectifs étant la performance énergétique, la **production locale d'électricité** (photovoltaïque, micro-éolien...) pour les constructions résidentielles n'est déduite des consommations qu'à concurrence de :
 - **35 kWhep/m²/an et U_{bâtmax}RT2005 – 30%** si production d'eau chaude sanitaire totalement ou partiellement par électricité
 - **12 kWhep/m²/an et U_{bâtmax}RT2005 – 30%** si production d'eau chaude sanitaire autre que totalement ou partiellement par électricité
- Une mesure de **perméabilité à l'air** est obligatoire pour tout logement **BBC-effinergie Rénovation®** sans valeur seuil. Elle n'est pas obligatoire mais recommandée pour un bâtiment à usages autres que d'habitation. La perméabilité mesurée, exprimée par le coefficient Q_{4Pa-surf}, est inférieure ou égale à la valeur utilisée pour le calcul de consommation. Les tests à la perméabilité à l'air doivent être réalisés un **opérateur autorisé** par le MEEDDM, dans les conditions définies par le MEEDDM (voir liste www.effinergie.org).

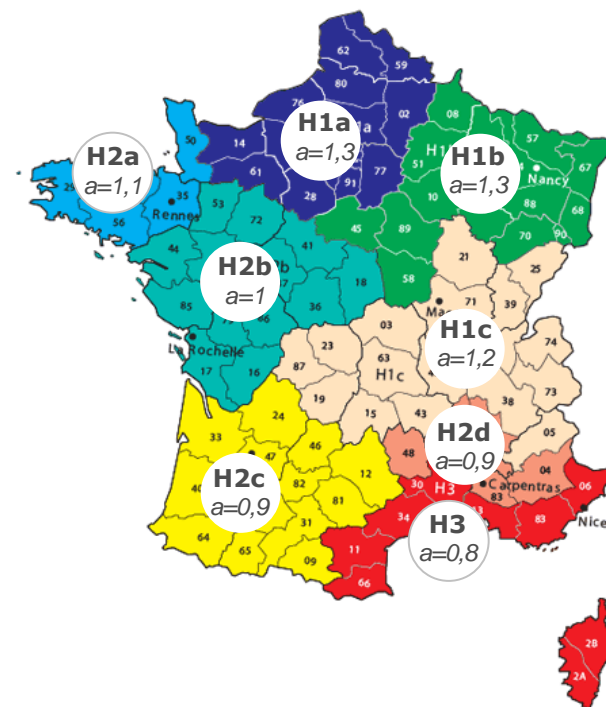
4. Affichage complémentaire pour chaque usage

- La consommation annuelle en kWh énergie finale/m² et son équivalent d'émission en kg CO₂ (convention DPE).
- Les besoins couverts par une énergie renouvelable

* Cf l'arrêté du 13 juin 2008 relatif à la performance énergétique des bâtiments existants de surface supérieure à 1 000 mètres carrés, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation importants

La valeur du coefficient « a » est donnée dans le tableau ci-après en fonction des zones climatiques définies dans l'arrêté du 24 mai 2006

Zones climatiques	Coefficient a
H1a, H1b	1,3
H1c	1,2
H2a	1,1
H2b	1,0
H2c, H2d	0,9
H3	0,8



La valeur du coefficient « b » est donnée dans le tableau ci-après en fonction de l'altitude du terrain d'assiette de la construction :

Altitude	Coefficient b
≤ 400 m	0
> 400 m et ≤ 800 m	0,1
> 800 m	0,2